Chapitre 6.5: "Instaurer un protectionnisme écologique et solidaire pour produire en France et assurer notre indépendance"



La Tendance CLAIRE a décidé d' "appeler à voter pour Jean-Luc Mélenchon tout en menant bataille contre les impasses réformistes de son programme" (*https://tendanceclaire.org/article.php?id=1705*). *C'est pourquoi nous proposons une analyse critique du programme de l'Union populaire.*

Billets précédents :

Chapitre 1.1*, *Chapitre 1.2*, *Chapitre 1.3*, *Chapitre 1.4*, *Chapitre 1.5*, *Chapitre 1.6

Chapitres 2.1 et 2.2*, *Chapitre 2.3*, *Chapitre 2.4*, *Chapitre 2.5*, *Chapitre 2.6

Chapitre 3.1*, *Chapitre 3.2*, *Chapitre 3.3*, *Chapitre 3.4

Chapitre 4.1*, *Chapitre 4.2*, *Chapitre 4.3*, *Chapitre 4.4*, *Chapitre 4.5

Chapitre 5.1*, *Chapitre 5.2*, *Chapitre 5.3*, *Chapitre 5.4*, *Chapitre 5.5*, *Chapitre 5.6*, *Chapitre 5.7

Chapitre 6.1*, *Chapitre 6.2*, *Chapitre 6.3*, *Chapitre 6.4

6.5 : « *Instaurer un protectionnisme écologique et solidaire pour produire en France et assurer notre indépendance* »… mais pour défendre les droits des travailleurs/ses, il faut des mesures radicales pour se protéger de tout le patronat, et pas seulement de la concurrence étrangère !

Selon l'introduction de ce point, « *des droits sociaux mis en concurrence, un bilan écologique désastreux, une industrie dévastée, une agriculture désorganisée : le grand déménagement du monde doit cesser. La France ne doit pas dépendre d'autres États pour ses productions essentielles : lorsqu'une crise éclate, il est déjà trop tard pour relocaliser la production.* » Dès lors, la « mesure clé » serait de « *relocaliser les productions essentielles à la vie de notre pays* » et il faudrait « *engager un plan de*

reconstruction industrielle pour mettre fin à la dépendance de la France dans les domaines stratégiques (semi-conducteurs, médicaments, etc.) et pour soutenir la bifurcation écologique (recyclage des batteries, aciers nécessaires aux énergies renouvelables, aluminium, etc.) ».

Le problème ici, contrairement à la partie 2 du programme AEC, c'est qu'il ne s'agit plus seulement de proposer qu'on produise de la façon la plus locale et rationnelle possible pour des raisons écologiques (ce avec quoi nous sommes d'accord), mais d'assurer « l'indépendance de la France » face aux pressions des capitaux étrangers. Bien sûr, du point de vue réformiste qui est celui de l'UP, de telles mesures protectionnistes sont avant tout une condition pour protéger les droits et acquis des travailleurs/se-s, et nous pouvons certes en approuver certaines ; mais force est de constater alors qu'elles sont très insuffisantes, et qu'elles ne peuvent dès lors qu'entretenir l'illusion selon laquelle on ne pourrait protéger les travailleurs/ses en France qu'en protégeant le patronat français contre la concurrence internationale. La défense des droits des travailleurs/ses ne peut être effective que si des mesures beaucoup plus radicales sont prises contre les attaques du patronat international *et* national.

En effet, le programme AEC ne propose pas une économie où les secteurs stratégiques soient assurés par des entreprises publiques nationales contrôlées par les travailleur/se-s, ni d'instaurer un monopole du commerce extérieur dans une perspective anticapitaliste, mais il veut seulement limiter les effets sociaux et écologiques néfastes que provoque la concurrence entre les entreprises capitalistes étrangères et les entreprises capitalistes françaises : « *adopter des mesures antidumping d'urgence sur les industries stratégiques* », « *instaurer des droits de douane sur des critères écologiques (les émissions carbone et les pollutions, par exemple)* » ; « *faire l'inventaire et l'évaluation des accords déjà appliqués et imposer le respect des normes sociales et écologiques pour la commercialisation des produits importés en France* » ; « *instaurer une taxe kilométrique aux frontières de la France pour dissuader les délocalisations et l'importation de produits trop éloignés* » ; « *supprimer les avantages fiscaux sur l'épargne française investie à l'étranger, notamment pour l'assurance-vie* » ; « *exiger un dépôt de garantie préalable auprès de la Banque de France en contrepartie d'un investissement étranger dans le pays* ». Nous pouvons bien sûr approuver les mesures contre le « dumping » social ou fiscal ou pour des critères écologiques exigeants et dissuasifs. Mais il est illusoire de croire que les entreprises françaises accepteraient d'en assurer le coût : non seulement celles du CAC 40 réalisent aujourd'hui 75% de leurs profits à l'étranger, où elles se moquent évidemment de tels critères, mais en outre les mesures anti-dumping et les taxes protectionnistes ne peuvent pas obliger les entreprises à produire avec des coûts de production élevés ce qui serait ailleurs produit à un coût moindre, faute d'un taux de profit suffisant. Plus généralement, face à des mesures protectionnistes, il y aurait des réactions des capitalistes, surtout des entreprises multinationales qui dominent évidemment l'économie ; on peut anticiper notamment une fuite des capitaux, qui

nécessiterait des mesures drastiques du gouvernement pour les empêcher, avec la prise de contrôle des banques, la réquisition de la Banque de France, le refus de payer la dette aux marchés financiers, etc.

Or, au lieu de prévoir cela, le programme AEC propose une nouvelle fois (c'était déjà proposé dans la partie 2 du programme) de… subventionner les entreprises françaises par des fonds publics, y compris les « grandes », sous réserve qu'elles respectent certains critères sociaux et écologiques. Passe encore que l'on « *révise le Code des marchés publics pour favoriser les entreprises sociales et solidaires, écologiques et locales* ». Mais le programme AEC revendique aussi de « *conditionner toute aide d'État aux grandes entreprises à des objectifs sociaux, écologiques et fiscaux contraignants et exiger le remboursement des aides en cas de non respect des contreparties* », et d'« *établir des critères de localisation de l'activité pour la commande publique nationale et locale et pour l'accord des aides aux entreprises* ».

D'ailleurs, il ne s'agirait pas de sortir de l'OMC, mais de « *renégocier le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)* » – sans que la moindre précision soit apportée sur l'objectif de cette « renégociation ». La concurrence des entreprises étrangères qui exportent ou produisent en France serait donc seulement limitée – et le programme AEC n'anticipe même pas que, en contrepartie, les partenaires commerciaux de la France prendraient des mesures similaires pour les entreprises françaises, qui donc devraient réduire leurs coûts, avec des pressions sur les salaires en France, des licenciements, etc.

La seule mesure progressiste un peu conséquente ici de « *rendre effectives les peines de réquisition d'intérêt général pour toute délocalisation ou fermeture d'activité* » – mais on sait que la seule « réquisition » est nécessairement provisoire… Donc là encore le programme AEC n'envisage pas la moindre expropriation. Alors que celle-ci a toujours été au cœur de la tradition du socialisme, même réformiste (c'était encore le cas dans le « programme commun » du PS et du PCF dans les années 1970), le programme AEC veut continuer de faire, quoiqu'avec des critères écologiques, la même politique que celle qui nous est imposée précisément depuis que le PS et le PCF ont trahi leurs engagement au début des années 1980, c'est-à-dire une politique de financement public des capitalistes. En somme, le programme AEC veut faire une sorte de synthèse entre le capitalisme protectionniste des « Trente glorieuses » et le capitalisme subventionné des quarante dernières années. Ce n'est pas acceptable d'un point de vue anticapitaliste, mais pas non plus réaliste d'un point de vue réformiste.

Luc Raisse, le 23 mars 2022